



Pour soutenir les personnes âgées hospitalisées, je souhaite :

- Faire du bénévolat
- Faire un don (vos dons sont en partie déductibles de l'impôt sur le revenu) *
- Etre adhérent à PHARES pour une année (20 euros)

Chèque à adresser à l'ordre de PHARES

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tel :

@ :

Document à nous retourner à :

Association Phares
Centre de Gérontologie Sud
CHU Grenoble Alpes
CS 90338 - 38434 Echirolles Cedex

** Les dons au profit des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % à 75 % du montant versé, selon l'association choisie, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Retour sur ce dispositif fiscal et sa prise en compte dans le cadre du prélèvement à la source.*